

Code de conduite des fournisseurs



Juin 2024

*La science d'abord
(Leading with Science®)*

Table des matières

Section 1:	Introduction	1
Section 2:	Droits de la personne et normes du travail concernant l'engagement des fournisseurs	1
2.1	Engagement des fournisseurs	1
2.2	Lutte contre les discriminations et le harcèlement	1
2.3	Conditions de travail et santé et sécurité au travail.....	2
2.4	Substances réglementées et enivrantes	3
2.5	Allégations de comportements illégaux.....	3
2.6	Renseignements confidentiels et propriété intellectuelle.....	4
2.7	Relations avec les médias et discussions publiques.....	4
2.8	Lutte contre l'esclavage et la traite de personnes	5
2.9	Travail des enfants et lois sur le salaire et l'âge de travailler	5
2.10	Durabilité environnementale	5
2.11	Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance	6
2.12	Liberté d'association et négociation collective	6
Section 3:	Éthique des affaires	6
3.1	Exactitude des registres et rapports.....	6
3.2	Qualité.....	7
3.3	Respect des lois	7
3.4	Lutte contre la corruption et prévention des conflits d'intérêts.....	7
3.5	Anti-compétitivité et corruption	8
3.6	Prévention du blanchiment d'argent	8
3.7	Lois sur le commerce, l'exportation, l'importation et les sanctions	8
Section 4:	Conduite des affaires avec le gouvernement des États-Unis	9
4.1	Spécificité de l'activité gouvernementale.....	9
4.2	Négociation et tarification des fournisseurs	9
4.3	Sous-traitance et anti-compétitivité	9
4.4	Cadeaux, repas ou gratifications.....	10

4.5	Pots-de-vin	10
Section 5:	Rapports	10
5.1	Signalement de manquements au Code.....	10
5.2	Signalement lié aux contrats avec le gouvernement des États-Unis	10
5.3	Faux signalements	11

Section 1: Introduction

Après plus de 50 ans en activité, une chose est demeurée constante pour Tetra Tech : notre engagement envers l'intégrité et des pratiques commerciales éthiques. Tetra Tech applique des normes sur les pratiques commerciales qui inspirent le respect de toutes les personnes avec qui la Société fait affaire, y compris nos fournisseurs et partenaires sous-traitants. Ces normes visent à protéger la réputation et la marque de la Société, la qualité de ses produits et services, et l'intérêt supérieur de ses clients, actionnaires et employés.

Les normes de conduite qui orientent nos activités commerciales dans le monde sont énoncées dans notre Code de conduite d'entreprise (« Code d'entreprise »). Chacun de nos employés doit se conformer au Code d'entreprise et s'efforcer de façon diligente de respecter les plus hautes normes de conduite éthique.

Dans le cadre de la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la Société, Tetra Tech exige que tous les fournisseurs, les entrepreneurs, les sous-traitants et leurs mandataires (collectivement, les « fournisseurs ») adhèrent à cet engagement et adoptent une conduite qui respecte le présent Code de conduite des fournisseurs (« Code des fournisseurs »). Nous nous attendons à ce que les fournisseurs prennent connaissance de notre Code des fournisseurs, mènent leurs activités en respectant les attentes qui y sont énoncées et se conforment, au minimum, à l'ensemble des lois, règlements et normes qui s'appliquent aux territoires géographiques où ils mènent leurs activités.

Section 2: Droits de la personne et normes du travail concernant l'engagement des fournisseurs

2.1 Engagement des fournisseurs

Tetra Tech (la « Société » ou « Tetra Tech ») comprend que la création de relations fructueuses avec nos fournisseurs se fonde sur la reconnaissance de la valeur de chaque partie et de la nécessité d'offrir un milieu de travail qui favorise la réussite de nos projets. Nous exigeons que tous nos fournisseurs respectent les normes énoncées dans le présent Code des fournisseurs.

2.2 Lutte contre les discriminations et le harcèlement

Nous sommes attachés à l'égalité des chances pour nos employés et nos fournisseurs, ainsi qu'au développement, à la gestion, et à la valorisation de la diversité dans le cadre de nos pratiques commerciales.

Aucun fournisseur ne doit commettre de discrimination fondée sur l'âge, la race, la religion, l'ascendance, le sexe, l'identité de genre, l'origine ethnique ou nationale, l'état matrimonial, le handicap, le statut d'ancien combattant, l'orientation sexuelle, l'affiliation politique ou la génétique.

La Société a également pour politique d'offrir un milieu de travail exempt de harcèlement, ce qui se transmet à nos fournisseurs. Les fournisseurs ne doivent pas commettre ou tolérer des actes de harcèlement physique, verbal, psychologique ou sexuel parmi ou contre leurs travailleurs.

L'engagement de Tetra Tech envers la diversité et l'inclusion comprend le recrutement et le maintien en poste d'employés ayant des bagages et des expériences variés, afin de faire connaître les enjeux et les avantages liés à la diversité et de favoriser la mise en place d'un environnement où l'inclusion est la norme et une priorité. Nous cherchons des fournisseurs qui valorisent et favorisent la diversité et l'inclusion dans leurs activités, produits et services.

2.3 Conditions de travail et santé et sécurité au travail

La Société a pour politique de garantir et de préserver un environnement de travail et tous les sites de projets exempts de risques pour la sécurité et la santé. La protection de la santé des employés des fournisseurs et la prévention des blessures et des maladies professionnelles font partie intégrante des activités de la Société. Tetra Tech a développé un programme de santé et de sécurité exhaustif visant à respecter voire dépasser les exigences en vigueur en matière de santé et de sécurité à travers le monde. La Société contrôle et améliore sans cesse les activités, procédures, technologies, et programmes propices à la préservation d'un environnement de travail sûr, sécurisé et sain.

Tous les fournisseurs doivent offrir un milieu de travail sain et sécuritaire qui respecte les lois locales et qui réduit les risques professionnels. Si les fournisseurs offrent des locaux d'habitation à leurs travailleurs, ces locaux doivent être sains et sécuritaires. Il incombe à tous les fournisseurs de respecter les normes relatives à la santé et la sécurité établies par la Société. Plus précisément, chacun des employés des fournisseurs a les responsabilités suivantes :

- D'être personnellement responsable de sa propre santé et sécurité, et des actions ayant une incidence sur les tiers ;
- D'intégrer les éléments relatifs à la santé et la sécurité dans tous les aspects de son travail ;
- De se conformer aux règles, réglementations et méthodes de travail établies ;
- Maintenir des horaires de travail, des salaires et des avantages sociaux appropriés qui respectent ou dépassent toutes les réglementations et directives locales, étatiques et fédérales ;
- De respecter toutes les normes de santé et de sécurité, et de faire part de ses commentaires quant aux nouveaux risques et aux mesures d'amélioration continue ;
- De signaler immédiatement à un superviseur toute situation ou tout acte dangereux pouvant exister sur le lieu de travail ;
- De signaler immédiatement tout accident, toute maladie, ou tout autre incident lorsqu'un événement indésirable a entraîné ou aurait pu entraîner un préjudice corporel, ou des pertes ou dommages causés aux biens, à la production ou à l'environnement ;

- De participer activement aux formations relatives à la santé et la sécurité parrainées par la Société en fonction des besoins requis par le poste ou le travail en question ;
- D'utiliser de manière adéquate et systématique les équipements de protection individuelle Désignés ;
- De veiller à préserver sa santé pour pouvoir s'acquitter efficacement de ses travaux, tâches et Responsabilités ;
- D'être en mesure de s'acquitter de ses travaux, tâches, et responsabilités de manière sûre, sécurisée, productive, et efficace tout au long des heures de travail ;
- De s'abstenir de tout comportement pouvant nuire à la sécurité sur le lieu de travail ;
- De notifier son/sa responsable hiérarchique direct(e), son/sa supérieur(e) ou son/sa représentant(e) des RH lorsqu'il/elle n'est pas apte au travail, ou lorsqu'il/elle fait face à des situations ou à des préoccupations susceptibles de nuire à sa capacité de s'acquitter de son travail de manière sûre ;
- De refuser de travailler en cas de risque de préjudice corporel grave ou de danger de mort imminent.

La culture de santé et de sécurité de Tetra Tech s'applique également à la façon dont nous abordons la durabilité de l'environnement. Il est important que nos fournisseurs adoptent des pratiques commerciales durables qui établissent un équilibre entre le bien-être du public et les aspects économiques et environnementaux de leurs activités, comme nous le faisons pour nos clients.

2.4 Substances réglementées et enivrantes

L'utilisation, la possession, la fabrication, la vente, ou la distribution de toute substance réglementée sont interdites dans l'enceinte de la Société, dans les locaux appartenant aux fournisseurs ou loués ou gérés par ceux-ci, et dans tous les sites de projets. Il est interdit aux fournisseurs d'offrir des services à Tetra Tech pendant qu'ils sont sous l'influence de substances réglementées ou enivrantes. Les substances réglementées comprennent l'alcool, les drogues illicites ou les médicaments sur ordonnance utilisés sans prescription valide.

2.5 Allégations de comportements illégaux

Tout employé d'un fournisseur qui est arrêté ou accusé d'une activité illégale en raison d'un acte lié avec les services qu'il offre à Tetra Tech ou impliquant l'utilisation de biens de la Société doit immédiatement signaler l'incident à la personne-ressource désignée au sein de Tetra Tech. Comme le veut notre pratique normale, la Société avertira le fournisseur que l'employé en faute ne sera plus autorisé à offrir des services à Tetra Tech.

2.6 Renseignements confidentiels et propriété intellectuelle

Les employés des fournisseurs peuvent occasionnellement avoir accès aux renseignements confidentiels, aux renseignements exclusifs ou à la propriété intellectuelle de Tetra Tech ou de nos clients. Les fournisseurs doivent respecter et protéger la confidentialité de tous les renseignements confidentiels ou exclusifs et utiliser ces renseignements seulement aux fins autorisées et prévues. Les employés des fournisseurs ne doivent pas accéder à des renseignements confidentiels sans autorisation appropriée.

Les renseignements confidentiels ou exclusifs comprennent les suivants, sans s'y limiter :

- Logiciels informatiques, code de programmation, systèmes, paramètres de configuration du matériel réseau, bases de données, documentation et toutes les données qui y sont contenues ;
- Données financières (y compris les placements, les profits, les prix, les coûts et la comptabilité) ;
- Plans d'approvisionnement, listes de fournisseurs et prix d'achat ;
- Renseignements techniques sur les produits, les procédés et les techniques ;
- Listes de clients et de fournisseurs ;
- Programmes et stratégies de marketing, de publicité et de vente ;
- Renseignements sur les activités d'acquisition ou de cession ;
- Renseignements personnels au sujet d'employés, et documents de recrutement et de formation non publics ;
- Plans d'affaires stratégiques ;
- Systèmes, programmes et procédures ;
- Secrets commerciaux non publics qui peuvent être utiles aux concurrents de Tetra Tech ou être nuisibles à Tetra Tech ou à ses clients s'ils sont divulgués.

2.7 Relations avec les médias et discussions publiques

Les relations avec les médias sont de la responsabilité des médias et des communications du département de Tetra Tech, et tous les contacts avec les médias, y compris les déclarations ou les réponses aux médias, doivent être gérés par ce service. Si un membre des médias communique avec un fournisseur ou lui demande une déclaration au sujet de Tetra Tech ou de l'un des projets de la Société, le fournisseur doit immédiatement transmettre ces demandes d'information au service des médias et des communications de Tetra Tech au (626) 470-2439.

Compte tenu du large accès à Internet et de la prolifération inhérente de blogues, médias sociaux, salons de discussion, et forums, ainsi que de l'utilisation généralisée de téléphones cellulaires équipés de fonctions vidéo, la définition traditionnelle du « média » s'est élargie. Toute question posée par un blogueur, un auteur, un reporter, ou un membre d'une communauté de réseau social, indépendamment du moyen employé, doit être adressée au département des médias et des communications.

Les fournisseurs ne doivent pas afficher de publications ou de commentaires sur les médias sociaux qui laissent entendre qu'ils communiquent au nom de Tetra Tech à quelque titre que ce soit.

2.8 Lutte contre l'esclavage et la traite de personnes

Tetra Tech ne tolère pas l'esclavage, le travail forcé ou la traite de personnes sous quelque forme que soit, au sein de nos chaînes d'approvisionnement ou dans le cadre de nos activités. Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables contre le travail forcé, la servitude involontaire, l'asservissement pour dettes et la traite de personnes, y compris, sans s'y limiter, la Trafficking Victims Protection Reauthorization Act et le règlement contre la traite de personnes du Federal Acquisition Regulation. Les fournisseurs pourraient être tenus de respecter d'autres politiques et procédures relativement aux biens et aux services fournis dans le cadre de contrats conclus entre Tetra Tech et le gouvernement des États-Unis.

2.9 Travail des enfants et lois sur le salaire et l'âge de travailler

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et les exigences locales relatives à l'âge minimum du travail et ne pas avoir recours au travail des enfants. Les fournisseurs doivent offrir des salaires et des avantages sociaux qui satisfont ou surpassent les exigences des lois locales et les payer ou les fournir en temps opportun.

2.10 Durabilité environnementale

Les fournisseurs doivent adhérer à l'engagement de Tetra Tech de protéger et d'améliorer notre environnement dans le cadre de ses projets autour du monde. À Tetra Tech, nous sommes résolus à être des chefs de file de la science et de l'innovation (*Leading with Science*®) dans nos projets nos activités et nos collectivités pour aider à bâtir un monde plus durable. Tetra Tech a récemment adhéré au Pacte mondial des Nations Unies, la plus grande initiative de portée mondiale qui encourage les entreprises à adopter des principes de durabilité, dans le cadre de ses efforts visant à appliquer les grands principes environnementaux. Le programme de développement durable de Tetra Tech est documenté dans notre rapport annuel sur le développement durable publié chaque année sur tetratech.com. Notre programme de développement durable comprend les éléments clés suivants :

- Minimiser les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie ;
- Prévenir la pollution et gérer les déchets ;
- Augmenter l'efficacité des ressources ;
- Améliorer la biodiversité, encourager la conservation des terres et éviter la déforestation.

Les fournisseurs sont encouragés à se conformer aux principes ci-dessus ainsi qu'à prendre des mesures pour réduire leur consommation de ressources naturelles et toute incidence négative de leurs activités sur l'environnement. Les fournisseurs doivent exercer leurs activités en respectant toutes les lois environnementales applicables.

2.11 Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

Tetra Tech prend en compte les normes et indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour sélectionner des sources potentielles de chaîne d'approvisionnement. Les critères environnementaux évaluent comment un fournisseur protège l'environnement. Les critères sociaux examinent comment il gère ses relations avec les employés, les fournisseurs, les clients et les communautés. La gouvernance mesure le leadership d'une entreprise, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes et les droits des actionnaires.

Les fournisseurs de services significatifs pour Tetra Tech seront prioritaires pour la sélection s'ils démontrent des politiques ESG alignées avec les nôtres. Tetra Tech vise à identifier des sociétés présentant des profils de risque de chaîne d'approvisionnement plus faibles, soit par les caractéristiques de la chaîne d'approvisionnement, soit par une gestion appropriée des risques existants. De plus, nous cherchons à sélectionner des fournisseurs significatifs qui utilisent la gestion durable des chaînes d'approvisionnement comme une opportunité d'améliorer notre propre performance en matière de développement durable. Le filtrage des fournisseurs sera effectué par le biais de notre module de qualification des fournisseurs interne, qui, entre autres, contribue à filtrer les fournisseurs qui ne garantissent pas un environnement de travail sécuritaire pour leurs employés.

2.12 Liberté d'association et négociation collective

Les fournisseurs doivent offrir un espace de travail et des conditions de travail qui permettent la liberté d'association et la négociation collective.

Section 3: Éthique des affaires

3.1 Exactitude des registres et rapports

Les fournisseurs sont tenus d'enregistrer et de communiquer les informations de manière exacte et honnête. Il est interdit de consigner, d'organiser ou de détruire des informations dans le but d'induire en erreur ou de désinformer. Aucune écriture ne doit être effectuée ou omise délibérément dans un registre ou une base de données pour dissimuler ou camoufler de manière intentionnelle la nature réelle d'une opération, d'un projet, d'un programme, ou de toute autre information commerciale. Aucune donnée relative à l'activité de la Société ne doit par ailleurs être falsifiée ou dénaturée de quelque manière que ce soit. Les employés du fournisseur sont tenus de signaler immédiatement toute préoccupation relative aux registres et rapports à leur personne-ressource au sein de Tetra Tech.

Les fournisseurs doivent tenir les dossiers de leurs employés conformément à toutes les lois et à tous les règlements applicables.

3.2 Qualité

Tetra Tech est résolue à offrir des services de la plus haute qualité à tous ses clients. Nous nous efforçons d'offrir des services de qualité qui surpassent les attentes de nos clients grâce à notre approche Leading with Science© (La science d'abord). Les fournisseurs doivent avoir le même engagement envers la qualité des produits de travail et des autres services qu'ils fournissent.

3.3 Respect des lois

Tetra Tech a pour politique de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à ses activités aux États-Unis et dans les autres pays où elle exerce des activités. Il est interdit aux fournisseurs d'entreprendre toute action qui constituerait une violation de la loi. Les fournisseurs sont tenus de connaître et de se conformer aux lois et réglementations qui régissent leurs champs de responsabilités.

3.4 Lutte contre la corruption et prévention des conflits d'intérêts

La Société possède des bureaux et exerce des activités dans le monde entier. De nombreux pays dans lesquels la Société est présente ont des lois et réglementations très différentes de celles des États-Unis. Les fournisseurs basés hors des États-Unis sont tenus de connaître et de se conformer à ces lois. Les fournisseurs doivent également veiller à comprendre et à respecter la culture et les coutumes des personnes avec lesquelles ils travaillent au sein de ces pays.

La bonne réputation de Tetra Tech sur le marché mondial repose sur son engagement à se conformer aux lois interdisant les pots-de-vin et la corruption dans ses opérations à l'échelle internationale. Dans le cadre de leurs activités internationales, les fournisseurs sont tenus de connaître et de se conformer aux lois des États-Unis et des autres pays s'appliquant à chaque opération.

Les fournisseurs doivent se conformer à la loi des États-Unis intitulée « Foreign Corrupt Practices Act » (FCPA), ainsi qu'aux lois similaires des autres pays telles que le « Foreign Public Officials Act » au Canada, le « U.K. Bribery Act » britannique de 2010, et le « Clean Companies Act » brésilien. Le FCPA est une loi fédérale qui rend illégal le fait de verser des pots-de-vin à des fonctionnaires gouvernementaux étrangers, directement ou indirectement, par le biais de partenaires, d'agents ou d'intermédiaires, dans le but d'obtenir ou de conserver un marché. Le FCPA interdit le versement, l'offre, la promesse de versement (ou l'autorisation de versement ou d'offre) d'argent ou de tout élément de valeur. L'interdiction s'étend au versement de pots-de-vin à tout représentant gouvernemental (employé) non états-unien, à tout parti politique ou responsable de parti, ou à tout candidat à des fonctions politiques en dehors des États-Unis. Le FCPA exige également que les sociétés dont les titres sont négociés aux États-Unis mettent en place et tiennent des livres et registres reflétant de manière précise et juste les opérations de la Société, et qu'elles conçoivent et maintiennent un système de contrôles comptables internes adéquat. Aucun fonds d'entreprise non déclaré ou non enregistré ne doit être établi. Aucune écriture erronée ou factice ne doit être effectuée.

dans les livres et registres de la Société pour quelque raison que ce soit.

Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à des actes ou omissions ayant pour conséquence d'offrir, d'autoriser ou d'octroyer un pot-de-vin à un fonctionnaire gouvernemental, ou de donner l'impression qu'un pot-de-vin a été offert, autorisé ou octroyé. Les fournisseurs doivent prendre des mesures positives pour empêcher les personnes ayant des relations commerciales, directes ou indirectes, avec un fonctionnaire gouvernemental au nom de la Société, de s'engager dans des actes de pots-de-vin. Les fournisseurs doivent signaler immédiatement toute infraction présumée à leur personne-ressource principale au sein de Tetra Tech.

3.5 Anti-compétitivité et corruption

Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à des actes ou omissions qui pourraient nuire à la compétitivité ou impliquer des pots-de-vin. Les vendeurs ne peuvent pas proposer, autoriser ou verser un pot-de-vin à un représentant du gouvernement, ni donner l'impression qu'un pot-de-vin a été proposé, autorisé ou donné. Les fournisseurs doivent prendre des mesures concrètes pour empêcher ceux qui font des affaires directement ou indirectement auprès d'un représentant du gouvernement au nom de la Société de se livrer à des pots-de-vin. Les fournisseurs doivent signaler rapidement toute violation présumée à leur point de contact principal de Tetra Tech.

3.6 Prévention du blanchiment d'argent

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables sur la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le terrorisme. Tetra Tech fait affaire seulement avec des clients de bonne réputation et des fournisseurs qui mènent de saines activités commerciales à l'aide de fonds tirés de sources légitimes.

3.7 Lois sur le commerce, l'exportation, l'importation et les sanctions

Les fournisseurs qui participent à des opérations internationales sont soumis à de nombreuses lois et réglementations des États-Unis et d'autres pays, qui limitent notamment certains types d'exportations et d'importations, ou restreignent les activités commerciales avec certaines personnes ou entités. Ces règles interdisent certaines opérations et/ou imposent des autorisations ou des obligations de signalement. Une violation de ces lois pourrait entraîner des sanctions civiles et/ou pénales significatives. Il est important pour les fournisseurs de connaître ces restrictions.

Les lois des États-Unis et d'autres pays imposent des sanctions sur les activités des sociétés, y compris sur les importations, les exportations, et les opérations financières, avec certains pays, certaines entités, et certains individus frappés d'interdiction.

Il est interdit aux sociétés basées aux États-Unis de soutenir ou de participer à des boycottages internationaux qui ne sont pas sanctionnés par le gouvernement des États-Unis.

De nombreux pays, y compris les États-Unis et certains pays de l'Union européenne, restreignent l'exportation et l'importation de biens à « double usage », c'est-à-dire à usage à la fois commercial et militaire. Cela inclut par exemple les technologies de cryptage, certains ordinateurs haut de gamme, et certains types d'équipements de télécommunication (par ex., les téléphones satellites).

Section 4: Conduite des affaires avec le gouvernement des États-Unis

4.1 Spécificité de l'activité gouvernementale

Les administrations fédérales, étatiques et locales des États-Unis figurent parmi les clients de Tetra Tech. Par conséquent, tous les fournisseurs qui participent à des programmes du gouvernement des États-Unis doivent se conformer à toutes les lois, réglementations, règles et ordonnances qui s'appliquent à ces opérations. Le Règlement des États-Unis sur les marchés fédéraux (« U.S. Federal Acquisition Regulation » - FAR), et les lois et réglementations connexes régissent les activités menées par la Société avec les organismes gouvernementaux des États-Unis. Les fournisseurs doivent respecter toutes les règles en vigueur à caractère socio-économique, y compris la discrimination positive, les contrats avec les petites entreprises et les petites entreprises désavantagées, et les exigences de normes en matière de travail.

4.2 Négociations et tarification des fournisseurs

En vertu de la loi des États-Unis sur la transparence des négociations (« U.S. Truth and Negotiations Act »), le FAR impose à la Société de certifier par écrit que ses données relatives aux coûts et à la tarification sont actualisées, exhaustives, et précises à la date de l'accord portant sur le contrat de prix avec le gouvernement. Le non-respect de cette loi pourrait entraîner un recours pour prix injustifié, qui pourrait engendrer des sanctions financières et de possibles accusations pénales contre la Société et les individus impliqués. Les données relatives aux coûts ou à la tarification des fournisseurs sont assujetties à des exigences particulières en matière d'examen et d'approbation par le service des finances et de la comptabilité de Tetra Tech.

4.3 Sous-traitance et anti-compétitivité

Tous les fournisseurs doivent respecter les modalités de leur contrat de sous-traitance, notamment en ce qui a trait à la portée, au personnel clé, aux qualifications du personnel, aux produits livrables et aux essais. Tetra Tech suit des procédures spécifiques quand elle achète des matériaux et des services d'autres entreprises pour un usage dans le cadre de contrats gouvernementaux. De nombreuses exigences contractuelles gouvernementales doivent être transmises aux sous-traitants et fournisseurs de la Société.

4.4 Cadeaux, repas ou gratifications

Les fournisseurs ne doivent pas octroyer ou payer de repas, collations, voyages ou frais de logement ni octroyer aucun élément de valeur à des fonctionnaires du gouvernement des États-Unis, sauf dispositions expresses prévues par la législation fédérale des États-Unis et par les réglementations en vigueur. La Société et ses employés doivent également se conformer aux règles des administrations étatiques, locales, et étrangères régissant l'acceptation de faveurs commerciales.

4.5 Pots-de-vin

La loi des États-Unis sur la lutte contre les pots-de-vin (« U.S. Anti-Kickback Act ») interdit à Tetra Tech et à ses fournisseurs d'offrir, de solliciter, d'octroyer, ou d'accepter tout cadeau, versement, ou autre élément de valeur dans le but d'obtenir ou de récompenser de manière abusive un traitement de faveur dans le cadre de contrats principaux et de sous-traitance avec le gouvernement des États-Unis. La loi impose également à la Société de signaler toute violation au gouvernement lorsqu'il existe de bonnes raisons de croire à l'existence d'une violation.

Section 5: Rapports

5.1 Signalement de manquements au Code

Tetra Tech s'attend à ce que chaque fournisseur signale promptement à la Société tout manquement au présent Code des fournisseurs. Si un fournisseur a une raison de croire que lui ou l'un de ses représentants ou qu'un employé ou représentant de la Société peut avoir commis un manquement au présent Code des fournisseurs ou à toute loi, toute règle ou tout règlement applicable, ou a adopté un autre type de comportement contraire à l'éthique, il incombe à ce fournisseur, en vertu du présent Code des fournisseurs, de signaler promptement le manquement à sa personne-ressource principale au sein de Tetra Tech. S'il n'est pas possible ou approprié d'effectuer ce signalement pour quelque raison que ce soit, veuillez communiquer l'un des services suivants :

- Chef de la conformité de Tetra Tech : general.counsel@tetrattech.com
- Ligne d'assistance anonyme en matière d'éthique de Tetra Tech : **1-800-886-2577**
- Signalement en ligne anonyme : tetrattech.ethicspoint.com

5.2 Signalement lié aux contrats avec le gouvernement des États-Unis

Un fournisseur qui a des renseignements crédibles sur des manquements réels ou potentiels aux politiques de la Société qui se rapportent aux contrats avec le gouvernement des États-Unis doit signaler ces préoccupations. Il est important de signaler tout manquement soupçonné en temps opportun étant donné que la Société a des obligations en matière de signalements envers le gouvernement. La Société encourage les fournisseurs à signaler les problèmes, même s'ils ne sont que potentiels, sans aucune crainte de représailles.

5.3 Faux signalements

Les fournisseurs effectuant des signalements ou soumettant des preuves qu'ils savent factices ou dont ils n'ont aucune bonne raison de croire à la véracité et à l'exactitude ne seront pas protégés par la déclaration de politique susmentionnée et la Société pourra mettre fin à leurs services. En outre, sauf dispositions contraires prévues par la loi, la Société considère que ce code ne vise pas à protéger les fournisseurs qui violent le secret professionnel des relations avocat-client dont la Société ou ses agents peuvent se prévaloir au titre de la loi et des principes de droit coutumier, ni à protéger les fournisseurs qui violent leurs obligations de confidentialité quant aux secrets commerciaux de la Société. Tout fournisseur souhaitant divulguer des informations qui pourraient porter atteinte à ces droits protégés ou révéler des secrets commerciaux de la Société est invité à consulter un avocat avant de procéder à cette divulgation.